ENDURANCE TOUT TERRAIN – REGLEMENT PARTICULIER 2019

N° d'épreuve FFM	344
Club	C1656 - BOUILLAC MOTO SPORT
Date	DIMANCHE 14 AVRIL 2019
Lieu	MOUTIFLE – BOUILLAC (82)
Organisateur technique	M DESTARAC SERGE
Email	fam.destarac@wanadoo.fr
Téléphone	06 70 93 05 33

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au règlement 2019 de la Commission Enduro & Endurance Tout Terrain de la LMOC, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.
Règlement 2019 : https://www.lmoc.fr/reglement-endurance-tout-terrain-2019/

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

FONCTION	OFFICIEL	DESIGNE PAR
Directeur de course	002796 - M BALEUR JEAN-CLAUDE	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Président du Jury / Délégué LMOC	260827 - M BONNAFOUS HENRY	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Membre du Jury	215283 - M LE HYARIC FRANCK	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Membre du Jury	006956 - M COCHARD DIDIER	☐ LMOC ☐ FFM ☒ Club
Commissaire technique responsable	215067 - M BOY DANIEL	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Commissaire technique	049483 - M LASSAGNE PATRICK	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Commissaire technique	020979 - M RIZON ALAIN	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Responsable du chronométrage	158190 - Mme DAJEAN EMMANUELLE	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Inscriptions : https://ffm.engage-sports.com/

Licence une manifestation à souscrire exclusivement sur http://licencesunemanifestation.ffmoto.net/ jusqu'à 72h avant l'épreuve : aucune licence une manifestation ne sera délivrée sur place.

CATEGORIE	DESCRIPTION
Championnat Occitanie ***Endurance Tout Terrain Moto Duo***	Age ---------- 14 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER / LJ) Cylindrée ---------- A partir de 125cc (-15 ans : 125cc) Tarif ---------- 75€
Championnat Occitanie ***Endurance Tout Terrain Moto Solo***	Age ---------- 15 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER / LJ) Cylindrée ---------- A partir de 125cc Tarif ---------- 50€

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☐ NON ☒ OUI (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus).
Licence une manifestation à souscrire exclusivement sur http://licencesunemanifestation.ffmoto.net/ jusqu'à 72h avant l'épreuve : aucune licence une manifestation ne sera délivrée sur place. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

ENDURANCE TOUT TERRAIN – REGLEMENT PARTICULIER 2019

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75€. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75€. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Responsable médical	DOCTEUR DAVID CAMELOT		
Nombre de secouristes (hors ambulanciers)	8	Nombre d'ambulances	2
Hôpital le plus proche	MONTAUBAN (82)	Temps de trajet (en min)	45 min

ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

ACCES – Nom du site		ACCES – Adresse	
Circuit d'Endurance Tout Terrain		Moutifle, 82600 Bouillac	
CARACTERISTIQUES			
Longueur du circuit	12 km	Capacité Moto (30 pilotes par km)	360
Largeur minimum de la piste	2 m (+70%)	Capacité Quad (30 pilotes par km)	***
Nombre de Commissaire de piste	13		

Rappel : l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement. En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des armes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Reçu 25/01/2019

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : 24/01/19	Date : 01/02/19	Date : 05/02/2019 Numéro : 19/0110

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
Commission Enduro / Endurance
LE PRESIDENT
Thomas ANGELES

BOUILLAC MOTO SPORT
Mairie 82600 BOUILLAC
06 70 73 10 53
siret 798 [illegible]

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 344
Moto-Club —— BOUILLAC MOTO SPORT
N° d'affiliation —— C 1656
Date —— 14 AVRIL 2019
Lieu —— Moutifle 82600 BOUILLAC
Organisateur technique - GAUTIE Hervé
E-mail —— bouillacmotosport@orange.fr
Téléphone —— 06 70 93 05 33

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date —— 14/04/19

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
7 h 30	10 h 00	Contrôles administratifs	Toutes	2 h 30
7 h 30	10 h 00	Contrôles techniques	Toutes	2 h 30
10 h 30	11 h 30	Essais Libres	Toutes	1 h 00
11 h 30	13 h 00	Repas		
13 h 00	13 h 30	Préparation départ	Toutes	30 mn
13 h 30	17 h 30	Course 1	DUO	4 H 00
13 H 31	15 H 31	Course 2	SOLO	2 H 00
18 H 15		Remise des Prix		
19 H 00		Fin		

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Boutiac

Date d'édition : 29/01/2019

Circuit Endurance
12 kms

BOSQUES-MIGES
LA GARENNE
PARC
GINESTET
MOUTIFLE
POURQ
DELAMA
FEUGA

Parc
Ginestet-Bas
Moutifle
Delama

Secours

Échelle 1: 5000
0 59 118 177 236 295 m

Zones public

Poste secours

15 commissaires sur le parcours

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

assurances LESTIENNE
spécialiste de l'assurance des sports mécaniques et loisirs motorisés

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR

(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

BOUILLAC MOTO SPORT
Verdun
82500 ESCAZEAUX

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921XA000080S-RCO302** auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Endurance TT de Bouillac**» se déroulant **du 14/04/2019 à 7h00 au 14/04/2019 à 19h00.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur, pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 7.500.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.000.000 € pour les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus autres que ceux relevant de la responsabilité automobile, avec une limitation à 250 000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 30.000 € au titre de la garantie Défense Recours.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport. Exclusion :
Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 01/02/2019

Signature du courtier

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 71 35 Fax 06 70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 - APE 6622Z - orias 10053161
Email : assurances.lestienne@orange.fr

Signature de la compagnie d'assurance

Date:
2019.02.01
10:48:05 Z